L' AMI DU LITTORAL



Bulletin de l'association:

LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Novembre 2002

N° 39

Le mot de la présidente.

Première femme, sociétaire de notre association à accéder à sa présidence, je remercie tout d'abord nos administrateurs, de m'avoir donné leur confiance, pour représenter les Amis du Littoral Nord-Bassin auprès des administrations, des municipalités et des autres associations, nos partenaires habituels.

Je me fais l'interprète des Amis du Littoral Nord-Bassin, pour remercier Monsieur Michel Janin, pour le travail qu'il a accompli au cours de ses cinq années passées à la présidence.

Son action a permis de diversifier et de multiplier les activités offertes aux Amis du Littoral, d'ouvrir et de traiter des dossiers pour la défense des sites de notre Bassin.

Rappelons le dossier «spartines» et notre soutien aux propositions d'arrachage manuel, qui ont suscité l'intérêt des Municipalités Nord-Bassin et la tenue d'opérations sur le terrain, auxquelles les Amis du Littoral ont été associés. Ce dossier n'est pas clos, nous ne l'abandonnerons pas.

En décembre 2001, les Amis du Littoral ont créé leur site Internet, une ouverture vers le monde. A ce jour, il a reçu plus de 1200 visites.

Monsieur Michel Janin a transmis le flambeau à son successeur (ne féminisons pas le terme, il se suffit à lui-même), il fait toujours partie de nos administrateurs et nous savons tous pouvoir compter sur ses compétences.

Les présidents se succèdent mais leurs objectifs demeurent les mêmes, ceux de nos fondateurs :

Participer au développement culturel de la communauté des habitants du Nord-Bassin et contribuer à la sauvegarde, la mise en valeur de son site naturel et à la qualité de son cadre de vie. De nouveaux dossiers s'ouvrent, nous y travaillons déjà, avec le souci constant de conserver notre identité et notre indépendance.

Françoise Weeber

Assemblées Générales 2002

os assemblées générales, extraordinaire et ordinaire, se sont tenues le jeudi 22 août 2002, Salle Brémontier, à Arès.

Le Président adresse quelques mots de bienvenue et de remerciements aux représentantes et représentants de Messieurs :

le Président du SIBA, les Maires de Lège-Cap Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton et du Teich ; aux Présidents ou Vice-Présidents, présents, des associations CODEPPI, Protection et Aménagement de la Presqu'île, Défense et Sauvegarde du site naturel des Quinconces. Il fait ensuite part des regrets de Madame DES-ESGAULX Députée de notre circonscription ainsi que de Messieurs les Maires d'Arcachon et de La Teste, de ne pouvoir assister à notre assemblée.

Monsieur Michel Janin procède ensuite, le quorum étant atteint, à l'ouverture de :

L'assemblée générale extraordinaire.

Il s'agit de présenter les nouveaux statuts de l'association.

Ces statuts ne changent en rien ni les buts de l'association ni son fonctionnement, ils ont pour but de nous mettre en conformité avec les modifications législatives survenues en vingtneuf ans !

Quelque soit l'importance des modifications elles ne peuvent être adoptées que lors d'une assemblée générale extraordinaire. Certes cela peut paraître formaliste mais Les Amis du Littoral Nord Bassin sont fiers de vivre dans État de droit et se font un devoir de respecter lois et procédures.

A la suite du vote les statuts sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée et seront présentés à la préfecture.

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Monsieur Michel Janin expose brièvement les buts de l'association : Agir de bonne volonté, de bonne foi et être de bonne compagnie, dans l'objectif de contribuer à la sauvegarde de notre région.

La parole est donnée à Madame Françoise Weeber, secrétaire, qui présente le rapport moral. Monsieur Guy Bironneau expose le rapport financier pour l'année 2001 et Madame Jacqueline Follet, le rapport financier pour l'année 2002. Notre trésorerie fonctionne par année calendaire ; les cotisations couvrent la période 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le rapport moral et les rapports rapport financiers sont approuvés à l'unanimité.

Élection pour le conseil d'administration.

Sept administrateurs parviennent en fin de mandat ; six d'entre eux se représentent et sont réélus.

Monsieur Jacques d'Arès, pour sa part, ne se représente pas et quitte donc son poste de vice-président. Il reste bien sur membre de l'association et ne manquera pas, nous promet-il, dès que ses activités le lui permettront de présenter de nouveau sa candidature au conseil d'administration. Le président le remercie pour le travail accompli. Il lui demande de revenir

aussi vite que possible reprendre sa place et ses responsabilités notamment dans le choix de nos conférences et l'organisation de nos concerts.

Monsieur Bernard Trannoy présente sa candidature au conseil d'administration : Il est élu.

Au nom du conseil d'administration le président présente les projets d'action pour les prochains mois :

- Nous continuerons à veiller à la prise en considération prioritaire de notre environnement ; en particulier au respect scrupuleux de la « Loi-Littoral. » Nous porterons une grande attention au maintien de la ligne de côte (le linéaire) qu'il soit question de déplacement ou pire encore de creusement.
- Outre le suivi des motions émises l'an dernier, l'association va poursuivre son action sur la défense des sites.
- La coopération avec les associations qui partagent nos objectifs sera poursuivie.
- Continuation de nos balades du premier mardi et randonnées du troisième jeudi de chaque mois.

Le bureau s'est prêté au feu des «questions diverses » des adhérents, sans omettre d'y répondre, avant que Monsieur Michel Janin convie l'assistance à prendre le traditionnel verre de l'amitié.

Le bureau 2002-2003

la suite de l'assemblée générale ordinaire, les administrateurs ont élu le nouveau bureau dont voici la composition :

Présidente : Madame Françoise Weeber Vice-Président : Christian de Chorivit

Secrétaire : Madame Dominique Artis

Trésorière : Madame Jacqueline Follet Trésorier-adjoint : Guy Bironneau

Chargé du site Internet : Bernard Trannoy Chargés de missions : Michel Janin Claude Perreaud

Le coin de la mémoire Histoire du Bois du Broustic

e 24 juin 1944, Madame Sophie Wallerstein, née Javal, vend à la commune d'Andernos, une parcelle de forêt jouxtant au sudouest la voie ferrée des Chemins de Fer Économiques, (la gare d'Andernos, NDLR).

Il s'agissait des parcelles A563p, A563 et 565p et A562 du cadastre napoléonien de 1826.

Ce cadastre a été rénové en 1952 et les parcelles précédentes sont regroupées et deviennent section A n°1153.

Ce Bois du Broustic avait été inscrit à l'Inventaire des sites à protéger, à la demande de la municipalité de l'époque, le 12 mars 1943.

Par lettre du 16 mai 1992, le Président de l'association « les Amis du Littoral » a adressé à M. le Maire d'Andernos, un tableau concernant les espaces protégés de la commune avec les références cadastrales ci-dessus. Document établi après une enquête de notre association auprès de la

DIREN et du service du Cadastre à la Cité Administrative.

Ce document est désormais consultable en mairie dans les annexes accompagnant les dispositions relatives au POS.

Depuis son achat, le Bois du Broustic a été traité comme un parc, parfaitement entretenu, les arbres morts ou dangereux ont été abattus à la demande (ATF 1992).

Le 31 octobre 1991, à la séance du conseil municipal, au chapitre du Budget Supplémentaire et le 21 février 1992, chapitre forêt, il est écrit : « le Bois du Broustic va faire l'objet de travaux de Protection et d'Aménagement » ??? (NDLR).

Référence : Courrier Français du 8 novembre 1991 et du 6 mars 1992.

Le 19 mai 1992, les représentants de l'association « les Amis du Littoral » sont reçus à Bordeaux par l'architecte des Bâtiments de France ; ils lui font part de leurs réserves sur les projets de la municipalité pour ce site inscrit. Ce dernier confirme qu'il a bien reçu le 16 mars 1992, une demande d'autorisation d'effectuer des travaux

mais que cette demande a été rejetée par lettre du 18 mai 1992. L'une de ses collaboratrices est chargée de suivre l'affaire, avec le concours de l'association « les Amis du littoral. »

Le 28 mai 1992, un de nos très anciens sociétaires, conseiller municipal d'Andernos-les-Bains, nous informe de l'existence d'un volumineux dossier (une étude de la société A.T.F., de Lège Cap-Ferret, datée du 13 février 1992) et sollicite notre intervention. Il y est question de travaux de protection, de régénération et « d'aménagement» du Bois du Broustic.

Notre bureau mandate un de ses membres qui :

- 1. Se rend en mairie le 30 juin 1992, pour consulter le dit dossier, qu'il trouve incomplet.
- 2. Prend contact avec les administrations concernées : DIREN, DRAC, ONF, DDA, CAUE, Conservatoire du Littoral etc....
- 3. Visite plusieurs espaces boisés en compagnie d'ingénieurs forestiers chargés de nous guider par les organismes précités entre juin 1991 et janvier 1993.

Entre-temps, nous avions eu connaissance d'un nouveau document de l'ATF, daté de septembre 1992 qui préconisait de larges coupes rases !!! Le 5 avril 1993, au terme de cette enquête, notre président transmet à M. le Maire d'Andernos, un rapport préalable approuvé par la DIREN, l'ONF et la DRAC.

Ces propositions, sous contrôle d'un expert, agent consultant du CAUE, ont été entièrement acceptées par la municipalité, par lettre du 16 avril 1993 et les réunions sur le terrain du 13 juillet 1994, 21 juillet 1994, 6 avril 1995, concrétisant cet accord.

Par lettre du 31 mars 1995, le Président de l'association « les Amis du Littoral » remerciait M. le Maire d'Andernos, de nous avoir retenus pour faire partie du comité de pilotage de la Charte de l'environnement, alors en projet.

A ce jour, notre association se tient prête à participer à toute réunion concernant le devenir du bois du Broustic.

C.C. le 30 septembre 2002.

Réunion au S.I.B.A.

e 14 octobre dernier, nous avons assis-✓ té à une réunion organisée, sous la présidence de M. le Préfet de la Région Aquitaine, par le SIBA.

Il s'agissait pour le maître d'ouvrage de présenter devant le Comité d'Information et de Concertation, dont nous faisons partie, préalablement à l'ouverture du chantier, l'opération et le suivi des travaux d'amélioration de l'hydraulique du Bassin d'Arcachon.

- Première phase : Le dragage du chenal du Courbey, soit 200.000 m³, d'octobre 2002 à mars 2003.
- Deuxième phase : Dragage du chenal de Graouères, soit 500.000 m³ et création d'un chenal à l'ouest du Grand
- Troisième phase : Dragage du Banc de Jane Blanc et chenal de Piquey, soit $1.000.000 \text{ m}^3$
- Quatrième phase : Dragage du Banc de la Vigne.

le mois de mars 2004.

questions qui les inquiètent

- lisé par les dragues : il existe des huiles le biodégradables, seront-elles choisies?
- élevé que les huiles classiques mais en questions sur : cas de panne, toujours possible, un procédé (réglementaire) de rétention est • prévu pour éviter la pollution.
- O: les particules fines mises en suspension ne vont-elles pas se déposer sur • les parcs et entraîner des polluants?
- le représentant d'IFREMER M. J.P. Dreno ne le pense pas. Mais pour le • vérifier, pendant les travaux, outre les • mesures de turbidité prévues, d'autres • mesures de recherches semblent souhai-

Nous ne manquerons pas de suivre attentive- bre de la CEBA depuis sa fondation et étaient ment le déroulement de ces travaux et de te-présents lors de la réunion constitutive du 26 nir nos adhérents informés.

La C.F.B.A.

Coordination Environnement Bassin Arcachon

Au cours de l'assemblée générale du 26 septembre 2002 un nouveau bureau à été constitué :

Président : Jean MAZODIER

Vice-Président : Dominique GONZALEZ

Secrétaire : Michel JANIN

Secrétaire Adjoint : Mme MORA

Trésorier : Christian RABA

Trésorier Adjoint : Raymond BIDONDO Ms R. Bidondo et R. Lariscon ont été nommés membres honoraires et membres de droit du conseil d'administration.

CEBA regroupe associations La (représentant 2000 membres) qui ont pour objet la protection de l'environnement et du cadre de vie. Elle travaille dans un esprit collégial, à informer et favoriser les échanges entre ses membres sur tous les sujets qui entrent dans le cadre de son objet.

L'achèvement de ces travaux est prévu pour En aucun cas, elle ne se substitue à la représentativité de chacun de ses membres, elle Les représentants des ostréiculteurs ont deux peut cependant, à la demande, assurer un rôle de représentation par exemple pour le schéma Q. : quel est le type d'huile moteur uti- de cohérence territoriale(SCOT), les SAGE, suivi des périmètres à risques, le SMVM, ou le SIBA.

non; leur prix est dix fois plus La CEBA porte son attention entre autres

- La signature de SMVM,
- Le suivi des travaux de dragages,
- La remise en ordre de l'hydraulique du Bassin,
- Le traitement des spartines,
- Le recyclage et le traitement des dé-
- Le traitement des boues portuaires,
- La gestion durable du massif forestier,
- Le suivi des plans de prévention des risques liés au littoral,

Les Amis du Littoral Nord Bassin sont memfévrier 1992